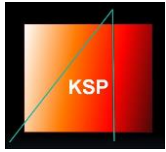


Kunststichting Perspektief vzw
Mercatorlaan 25
B – 3150 Haacht
Gsm 0032495402013



BIENNALE INTERNATIONALE DU TEXTILE

HAACHT BELGIQUE

22 > 3 octobre 2022

La Fondation d' Art (Kunststichting Perspektief vzw/asbl) organise la Biennale Internationale du Textile qui se déroulera au Centre Culturel Communal Den Breughel, Wespelaarsesteenweg 85, (B) 3150 Haacht (Brabant Flamand). [Lien](#) du Centre.

Des artistes du monde entier sont invités à soumettre leur candidature pour cet événement international. Cette biennale offre une occasion unique de présenter des œuvres dans le domaine du textile.

[Enregistrement](#)

1. Participation

Il n'y a pas de frais d'inscription.

Participation finale est soumise à une acceptation par la Fondation. Tous les candidats doivent avoir atteint l'âge de 18 – Il n'y a pas de restriction de nationalité.

Important : Seulement des dossiers remis par des artistes individuellement sont acceptés, groupes d'artistes, agents de vente ou galeries sont exclus.

Nombre d'œuvres à présenter par artiste sera décidé après évaluation du dossier.

Ces œuvres devront être disponibles pour toute la période de la biennale et ne peuvent être enlevées avant fermeture de l'exposition.

Il n'y a aucune restriction sur la forme ou le poids des œuvres.

Travaux doivent être conçus après février 2020.

Candidatures

[Inscription online](#).

Transmission de photos (max. 5) à l'aide du document Google.

Document à remplir en Français, Néerlandais ou Anglais.

Date limite d'introduction de la candidature : 1 mars 2022 – Résultats max. 15 avril 2022.

Un accusé de réception sera envoyé à chaque candidat.

3. Sélection

Une liste de réserve sera également établie. Les organisateurs se réservent le droit d'apporter des changements dans le statut de la Biennale afin de garantir le niveau ou de refuser des œuvres d'art non conformes à la décision de la commission. Toutes ces modifications doivent être communiquées aux artistes sélectionnés.

Le résultat de la sélection sera communiqué aux artistes par @-mail .

En cas de vente d'œuvre l'organisateur a droit à une commission de 20 %.

www.artksp.be

artksp@gmail.com

Btw BE 0442.226.859

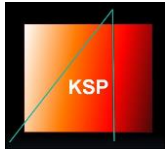
BNP Parisbas Fortis IBAN BE 66 0011 9962 2743 BIC GEBABEBB

Kunststichting Perspektief vzw

Mercatorlaan 25

B – 3150 Haacht

Gsm 0032495402013



4. Calendrier

Installation de la Biennale : à communiquer plus tard.

5. Participants

Les candidats sont tenus de fournir des informations correctes selon les dispositions du statut de la Biennale. Seulement les œuvres sélectionnées par le jury ou équivalent en qualité seront à présenter. L'organisateur se réserve le droit de demander des détails supplémentaires au sujet du travail proposé et se réserve le droit de refuser des œuvres non conformes.

Les participants sont responsables par le coût du transport de leurs œuvres.

6. Allocation/installation

Allocation/installation est la responsabilité de l'organisateur.

Matériel (piédestaux) peut être fourni par l'organisateur.

Sauf accord au préalable seulement des socles couleur blanc ou noir seront autorisés.

Il est interdit de consommer des aliments/boissons sur les stands.

Il est interdit au participant d'exposer ou de vendre/présenter des œuvres d'art en dehors l'emplacement accordé. L'utilisation du matériel vidéo n'est pas autorisée.

7. Installation

a) Livraison des œuvres : Centre Culturel Communal/Gemeenschapscentrum Den Breughel, Wespelaarsesteenweg 85, B - 3150 Haacht) :

b) Envoi des œuvres d'art (courrier/poste etc..) à l'adresse de l'organisation : à déterminer plus tard.

Frais de livraisons (frais douane, etc.) à régler avant installation de la Biennale.

Le retour des œuvres (au frais du participant) après fermeture aux artistes par le promoteur sera basé sur les coûts, y compris les frais de dédouanement et à charge du participant.

8. Assurance

Une assurance sera souscrite par l'organisateur pour la durée de l'exposition.

9. Sécurité

Les salles d'exposition (en dehors des heures d'ouverture de l'exposition) sont sécurisés par des caméras ou par un système d'alarme électronique.

10. Catalogue

L'organisation éditera un catalogue (format 21 cm x 21 cm) avec une photo d'un œuvre exposé ainsi qu'une description et coordonnées de l'artiste.

11. Publicité

Les participants seront invités à l'ouverture et sont demandés à promouvoir l'événement (site, facebook, twitter, mail, etc...)

12. Copyright

En vu de promouvoir les œuvres les artistes remettent le droit d'auteur non exclusive à des fins promotionnelles à l'asbl Fondation Perspective tant nationale qu'internationale.

En accordant cette autorisation, les exposants acceptent l'usage promotionnel de ce matériel et diffusion par l'intermédiaire de l'internet (Facebook, sites, etc.).

Le droit d'auteur est personnelle et exclusive et demeure la propriété de l'exposant

13. Droit général et conditions (vente) s'appliquent en vertu du droit belge.

14. En présentant un dossier l'artiste accepte les dispositions antérieures.

www.artksp.be

artksp@gmail.com

Btw BE 0442.226.859

BNP Parisbas Fortis IBAN BE 66 0011 9962 2743 BIC GEBABEBB